

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01301

Numéro SIREN : 395 401 581

Nom ou dénomination : 2J IMPRESSION

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2020 sous le numéro de dépôt 26745

SAS 2J IMPRESSION

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

ACTE AUDIT

B.P. 80369 – 33694 MERIGNAC CEDEX
48 avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC
Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18



ACTE AUDIT

48 avenue de la Libération – 33700 MERIGNAC
B.P. 80369 – 33694 MERIGNAC CEDEX- Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18
Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
SIRET 815 143 268 00010 - APE 6920Z

S.A.S. 2J IMPRESSION

13 avenue Neil Armstrong
33700 MERIGNAC

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2J Impression S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 31 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de

services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Evaluation des stocks :

Les stocks de marchandises figurent à l'actif du bilan pour un montant à la clôture de 592 k€ en valeur nette et représentent un des postes les plus importants en valeur.

Comme indiqué dans la note 2.2.4 de l'annexe des comptes annuels, ils sont comptabilisés selon la méthode du prix moyen unitaire pondéré s'agissant des pièces détachées et à leur prix d'achat en ce qui concerne les machines. Ils font l'objet éventuellement d'une dépréciation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ✓ Apprécier les procédures mises en place pour inventorier ces stocks et les valoriser
- ✓ Tester de façon aléatoire l'efficacité de ces procédures ;
- ✓ Tester la valorisation des marchandises en stock présentant une valeur significative ;
- ✓ Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation des marchandises et ainsi identifier les dépréciations à comptabiliser sur ces marchandises.

- Evaluation des créances clients :

Les créances clients figurent à l'actif du bilan pour un montant de 1 101 k€ en valeur nette et représentent également un des postes les plus importants en valeur. Comme indiqué dans la note 2.2.5 de l'annexe des comptes annuels, les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire, appréciée par rapport au risque de non recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ✓ Apprécier les procédures mises en place pour identifier les créances clients présentant un risque de non recouvrement et les déprécier ;
- ✓ Tester, pour les montants significatifs, l'encaissement des créances clients sur l'exercice suivant en fonction des dates d'échéances de ces créances et

apprécier le caractère raisonnable des estimations du risque de non recouvrement réalisées par la Direction.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 6 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes,
la société **ACTE AUDIT**



Ouri SAVY

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J IMPRESSION		Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12						
Adresse de l'entreprise : 13 AVENUE NEIL ARMSTRONG 33700 MERIGNAC		Durée de l'exercice précédent * : 12						
Numéro SIRET * 39540158100099		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N clos le, 31/12/2019		Exercice N-1 clos le, 31/12/2018				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2				
		Net 3		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles	AB		AC				
		Frais d'établissement *	CX		CQ			
		Frais de développement *	AF	21 322	AG	21 322	0	3 073
		Concessions, brevets et droits similaires	AH	977 709	AI		977 709	977 709
		Fond commercial (1)	AJ		AK			
		Autres immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN		AO			
	Immobilisations corporelles	Terrains	AP		AQ			
		Constructions	AR	20 232	AS	20 012	221	384
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	95 384	AU	77 569	17 815	39 990
		Autres immobilisations corporelles	AV		AW			
		Immobilisations en cours	AX		AY			
		Avances et acomptes	CS		CT			
	Immobilisations Financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU		CV			
		Autres participations	BB		BC			
		Créances rattachées à des participations	BD		BE			
		Autres titres immobilisés	BF		BG			
		Prêts	BH	15 350	BI		15 350	14 811
Autres immobilisations financières*		BJ	1 129 998	BK	118 903	1 011 095	1 035 967	
Total (II)		BL		BM				
ACTIF CIRCULANT	Stocks *	Matières premières, approvisionnements	BN		BO			
		En cours de production de biens	BP		BQ			
		En cours de production de services	BR		BS			
		Produits intermédiaires et finis	BT	1 004 326	BU	411 905	592 422	899 031
		Marchandises	BV		BW			
	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	1 283 685	BY	182 131	1 101 554	1 460 974
		Clients et comptes rattachés (3) *	BZ	1 374 976	CA		1 374 976	813 956
		Autres créances (3)	CB		CC			
	Divers	Capital souscrit et appelé, non versé	CD		CE			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CF	227 721	CG		227 721	84 373
		Disponibilités	CH	38 433	CI		38 433	47 104
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CJ	3 929 141	CK	594 036	3 335 105	3 305 439
Total (III)		CW						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CM						
Primes de remboursement des obligations (V)		CN	30 099			30 099	25 973	
Ecart de conversion actif (VI)		CO	5 089 238	1A	712 939	4 376 299	4 367 378	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J IMPRESSION		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :135.000.....)	DA	135 000		135 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB					
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC					
	Réserve légale (3)	DD	13 501		13 501		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 457 665		1 139 548		
	Report à nouveau	DH					
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	340 649		318 118		
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
	TOTAL (I)	DL	1 946 815		1 606 166		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
Avances conditionnées		DN					
TOTAL (II)		DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	34 949		81 223		
	Provisions pour charges	DQ					
	TOTAL (III)	DR	34 949		81 223		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	51 460		204 181		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	218 533		214 410		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	8 264				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	666 273		782 075		
	Dettes fiscales et sociales	DY	607 989		537 722		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA	757 251		849 628		
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	82 862		89 905		
TOTAL (IV)	EC	2 392 632		2 677 921			
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	1 903		2 069		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 376 299		4 367 378			
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B					
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C					
		1D					
		1E					
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG						
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	51 460		204 181			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
Désignation de l'entreprise : SAS 2J IMPRESSION								Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	621 861	FB	201 580	FC	823 440	1 105 482		
	Production vendue { biens * services *	FD	77 095	FE	8 832	FF	85 927	35 445		
		FG	3 917 560	FH	209 224	FI	4 126 784	5 099 837		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 616 516	FK	419 636	FL	5 036 152	6 240 763		
	Production stockée *							FM		
	Production immobilisée *							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP	478 014 345 364	
	Autres produits (1) (11)							FQ	6 819 33 043	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 520 985	6 619 171	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	1 492 452 2 379 765	
	Variation de stock (marchandises) *							FT	276 195 -94 750	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	1 592 1 838	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	1 276 264 1 684 657	
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	39 634 56 600	
	Salaires et traitements *							FY	1 098 752 1 120 102	
	Charges sociales (10)							FZ	451 253 482 063	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *							GA	14 356 45 403
									GB	99 499
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *							GC	266 197 288 312
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	4 853 55 250
	Autres charges (12)							GE	34 247 51 132	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 955 796	6 169 871		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	565 189	449 300		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *							GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *							GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	8 558 1 068	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	6 294	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	25 973 16 265	
	Différences positives de change							GN	179 4 222	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
Total des produits financiers (V)						GP	41 004	21 555		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	30 095 25 973	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	14 385 16 982	
	Différences négatives de change							GS	1 349	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
Total des charges financières (VI)						GU	45 829	42 955		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-4 825	-21 400		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	560 364	427 901		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Désignation de l'entreprise : SAS 2J IMPRESSION		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 850	404
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		51
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		149 398
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 850	149 853
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 350	187 643
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	110 554	17 032
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	114 903	204 675
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VIII)		HI	-110 053	-54 823
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	109 662	54 960
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VI)		HL	5 566 839	6 790 579
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 226 190	6 472 461
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	340 649	318 118
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	1G	4 850	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	1K		
		RC		
	(9) Dont transferts de charges	RD		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A1	77 400	53 490
		A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
pénalités	Charges exceptionnelles	4 350	Produits exceptionnels	
VNC éléments actifs cédés		110 554		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
Divers pdts et ch antérieurs	Charges antérieures		Produits antérieurs	
			4 850	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est à signaler sur l'exercice.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'entrée en vigueur à compter des exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017 du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, la société a procédé :

- à l'affectation en résultat d'exploitation des résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales,
- ainsi que par analogie à l'affectation en résultat d'exploitation des dotations et des reprises de provisions pour pertes de change latentes sur les dettes et créances commerciales,

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Le fond de commerce est constitué de la manière suivante :

- Fonds de commerce de la société SPS apporté dans le cadre de la fusion avec cette société pour une valeur de 692 709 € représentant la clientèle, l'achalandage, le nom commercial « system printing services » et le droit de se dire successeur de la société SPS notamment dans les contrats de prestations avec les clients

- Fonds de commerce acquis auprès de la société Nipson représentant l'activité de service de maintenance et vente d'équipement d'impression en France de Nipson pour un montant de 285 000 €.

Aucune dépréciation, ni amortissement du fond commercial n'a été réalisée au motif d'une durée d'utilisation non limitée de ce dernier.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de divers critères de rentabilité et de perspectives de développement attendues.

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui sont en général :

- installations techniques matériel et outillage : linéaire ou dégressif entre 1 à 5 ans
- mobilier : linéaire entre 5 et 7 ans
- matériel de transport : linéaire ou dégressif entre 1 et 5 ans
- agencements : linéaire entre 7 et 20 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

Le matériel mis à disposition des clients dans le cadre de contrats de prestations de service est comptabilisé en immobilisation. Il est amorti selon 2 critères :

- le prix d'acquisition diminué de la valeur résiduelle attendue,
- la durée du contrat correspondant.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Les stocks de pièces détachées et de consommables sont évalués selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré. Lorsqu'une référence correspond à un élément récupéré par la société (via le démontage d'une machine ou via la récupération d'un contrat de maintenance par exemple), celle-ci est valorisée sur la base du dernier prix unitaire moyen pondéré connu par la société.

Le stock de pièces détachées correspond au stock nécessaire à l'activité de maintenance de 2J impression. A ce titre, il comprend des références tournant peu. Les pièces de rechange font l'objet d'une dépréciation estimée sur la base des dernières sorties constatées. La méthode retenue est la suivante :

- absence de consommations depuis plus d'une année : dépréciation à hauteur de 25 %,
- absence de consommations depuis plus de 2 ans : dépréciation à hauteur de 50 %,
- absence de consommations depuis plus de 3 ans : dépréciation à hauteur de 90 %.

Cette analyse est complétée afin de tenir compte d'un niveau de stock « normatif » par marque estimé sur la base du niveau de stock moyen constaté par la société en fonction du nombre de machine sous contrat de maintenance au cours des exercices 2015, 2016 et 2017. Une provision complémentaire est le cas échéant comptabilisée afin de tenir compte de la faible probabilité d'utilisation du stock compte tenu du parc sous contrat.

Le stock de machines est évalué au prix d'achat facturé.

2.2.5 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



2.2.6 - Engagement en matière de retraite

Aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière n'a été comptabilisée. L'engagement de retraite d'un montant de 129 775 € est calculée selon les dispositions de la Convention Collective. Les calculs sont réalisés par salarié en prenant compte la quotité des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice, en fonction de leur ancienneté à cette date et à la probabilité d'être présent dans l'entreprise au moment du départ volontaire à la retraite.

Les critères retenus sont des suivants :

- évolution des salaires : 2 %
- taux d'actualisation : 0.77 % contre 1.55 % en 2018
- âge de départ : 65 ans
- turnover : une grille de probabilité de présence dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite a été définie et appliquée

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	999 031			999 031
Immobilisations corporelles	670 199		554 583	115 617
Immobilisations financières	14 811	539		15 350
TOTAL	1 684 042	539	554 583	1 129 998

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Annexe aux comptes
annuels

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	18 249	3 073		21 322
Immobilisations corporelles	530 327	11 283	444 029	97 581
TOTAL	548 576	14 356	444 029	118 903

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 712 444 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	15 350	15 350	
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	1 283 685	1 283 685	
Autres	136 420	136 420	
Groupe	1 238 556	1 238 556	
Charges constatées d'avance	38 433	38 433	
TOTAL	2 712 444	2 712 444	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

COMMISSAIRE AUX COMPTES




- Clients produits non facturés	30 503
- Frs avoirs à recevoir	17 037
- Org sociaux pdts à recevoir	1 806
- Ecart de conversion actif	30 099
- Charges constatées d'avance	38 433
- Divers produits à recevoir	5 813
TOTAL	123 691

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 5 000 actions, d'une valeur de 27 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2018 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		1 288 048
Résultat de l'exercice précédent (2018)	318 118	
Montant à affecter aux capitaux propres	318 118	
- réserve légale		
- autres réserves		318 118
- report à nouveau		
Montant des capitaux propres au 31/12/2019 avant résultat		1 606 166
- résultat de l'exercice		340 649
Montant des capitaux propres au 31/12/2019 après résultat		1 946 815

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 2 392 632 €. Il comprend à hauteur de 269 993 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	269 993
- à plus d'un an et cinq ans au plus	
- à plus de cinq ans	

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Toutes les autres dettes d'un montant de 2 122 640 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

Désignations	31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2019
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux	28 940		28 940	
- charges	26 310	4 850	26 310	4 850
- litiges risque client/produit				
- risque de change	25 973	30 099	25 973	30 099
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients	192 214	26 546	36 628	182 131
- sur stocks	381 490	239 651	209 236	411 905
- sur immobilisations corporelles	99 499		99 499	
TOTAL	754 426	301 145	426 586	628 985

- dépréciation sur immobilisations corporelles :

La valeur nette comptable du matériel de prêt correspondant à la valeur résiduelle estimée à l'époque de reprise de ces contrats à fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 90% en raison d'une forte probabilité de non dénouement liée à l'arrêt à venir de ces contrats. Cette provision a été reprise en totalité sur l'exercice, les immobilisations correspondantes ont été démantelées et sorties des immobilisations.

COMMISSAIRE AUX COMPTES




3.2.4 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	1 026
- Fournisseurs factures non parvenues	145 607
- Personnel charges à payer	138 548
- Organismes sociaux charges à payer	81 123
- Autres dettes	23 430
- État charges à payer	9 893

TOTAL	399 627
--------------------	----------------

3.2.5 - Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à 82 862 €.

Ils correspondent, par nature, à des éléments qui concernent des produits ou des services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

3.2.6 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	5 000	27
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 000	27

3.2.7 - Ventilation du chiffre d'affaires

répartition par secteur d'activité	
non communiqué par souci de discrétion	5 036 152
répartition par secteur géographique	
non communiqué par souci de discrétion	5 036 152

3.2.8 - Cession titres de participation

Néant.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Ventilation de l'effectif moyen

Nature	31/12/2018	31/12/2019
- Cadres	12	12
- Employés	14	13
- Ouvriers		
TOTAL	26	25

3.3.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Désignation	Montant avant impôt	Impôt	Montant net (avant participation)
Résultat courant	560 364	109 662	450 702
Résultat exceptionnel	-110 053		-110 053

3.3.3 - Transfert de charges

Transfert de charges d'exploitation	17 714
Transfert de charges sociales	59 686
TOTAL	77 400

3.3.4 - Détails des charges et produits exceptionnels

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Libellé	Montant Charges	Montant Produits
Pénalités	4 350	
Divers charges et pdts exceptionnels antérieurs		4 850
Pdts / VNC cession éléments actifs immobilisés	110 554	

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Engagement hors bilan

- Engagements donnés	
Créances escomptées non échues Factobail	733 821
Créances escomptées non échues Cofacredit	
TOTAL	733 821

3.4.2 - AUTRES INFORMATIONS

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 et 2014 dont la proposition de redressement aboutit à un redressement en principal de 281 k€ (hors intérêts et pénalités). La société conteste ces rectifications et a engagé des recours en ce sens. Le redressement fiscal a été mis en recouvrement en février 2019 mais cette mise en recouvrement est suspendue dans l'attente de la réponse de la DGFiP à la contestation émise par la société. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

3.4.3 - Honoraires commissaires aux comptes

Mission Légale	15 027
Mission Conseil	

COMMISSAIRE AUX COMPTES



3.4.4 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.


Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêt des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

3.5 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

Néant.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



2J IMPRESSION

Société par Actions Simplifiée au capital de 135.000 euros

Siège social : 13 avenue Neil Armstrong - Bâtiment Ulysse - 33700 MERIGNAC
395 401 581 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 30 Septembre à 09 heures

Les associés de la société **2J IMPRESSION**, société par actions simplifiée au capital de 135.000 €, dont le siège social est situé 13 avenue Neil Armstrong - Bâtiment Ulysse 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le n° 395 401 581 (ci-après dénommée la « **Société** ») se sont réunis au siège social de la Société, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il est précisé que, conformément à l'article 3 de l'ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020 portant notamment adaptation des règles relatives à l'approbation des comptes dans le contexte de l'épidémie de covid-19, le délai imposé par les stipulations statutaires pour statuer sur les comptes annuels (soit dans les six mois à compter de la clôture de l'exercice) a été prorogé de trois mois.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée générale est présidée par la SAS 2J INTERNATIONAL, Présidente de la Société, elle-même représentée par Monsieur Najib BAHOUS.

La société ACTE AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les associés présents possèdent 5,000 actions ayant droit de vote sur les 5.000 actions formant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée générale réunissant plus de la moitié des actions composant le capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2019,
- L'ordre du jour de l'assemblée ;
- La copie des lettres de convocations des associés ;
- La copie de la lettre de convocation (avec son accusé de réception) et de la lettre d'information du Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions ;
- Les statuts de la Société ;
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

- Les rapports du Commissaire aux comptes (rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce).

Puis, le Président déclare que tous les documents et informations devant être communiqués aux associés, selon la législation en vigueur et les statuts de la Société, leur ont été adressés ou ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par la loi et les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Les associés se déclarent remplis de l'ensemble des droits d'information dont ils disposent afin de se prononcer sur les questions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI) ;
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
- Quitus au Président ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Questions diverses.

Le Président consacre des développements aux impacts de la pandémie de Covid-19 (et des mesures sanitaires adoptées par le gouvernement) sur l'activité au titre de la période postérieure à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ainsi, le Président expose que les mesures de confinement limitant la circulation des biens et des personnes prises par le gouvernement français pour lutter contre la propagation du virus, ainsi que celles prises dans le cadre de l'instauration d'un état d'urgence sanitaire, affectent significativement les entreprises et la Société est susceptible de devoir faire face aux effets de la crise de multiples façons (rupture d'offre, baisse ou blocage de marchés, fermeture temporaire de site, absentéisme, etc).

Le Groupe a mis en place une démarche consistant à bénéficier de l'ensemble des mesures d'accompagnements annoncées par le gouvernement et devant lui permettre d'assurer la continuité de son exploitation.

La crise sanitaire liée au covid-19 n'étant pas considérée comme ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existant à la date de clôture, elle n'a pas eu d'impact dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Un échange s'instaure entre les associés sur la synthèse de l'activité de la Société.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 340.649 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus à la Présidente pour l'exécution de sa gestion.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée approuve les dépenses et charges non déductibles telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui se sont élevées à 19.934 euros, donnant lieu à un impôt théorique de 5.582 euros au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 5000 actions représentant : 100% des voix.
Abstentions : _____ actions représentant : _____ voix.
Votes contre : _____ actions représentant : _____ voix.

En conséquence, cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la Présidente, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 340.649 euros en totalité au poste « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 5000 actions représentant : 100% des voix.
Abstentions : _____ actions représentant : _____ voix.
Votes contre : _____ actions représentant : _____ voix.

En conséquence, cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 5000 actions représentant : 100% des voix.
Abstentions : _____ actions représentant : _____ voix.
Votes contre : _____ actions représentant : _____ voix.

En conséquence, cette résolution est adoptée, étant précisé que les associés intéressés n'ont pas participé au vote des conventions les concernant, lesdites conventions ayant été énumérées successivement

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 5000 actions représentant : 100% des voix.

Abstentions : _____ actions représentant : _____ voix.

Votes contre : _____ actions représentant : _____ voix.

En conséquence, cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 09h55.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par le Président.

Le Président

Monsieur Najib BAHOUS



Pour 2J INTERNATIONAL

Présidente, Son Président Monsieur Najib BAHOUS

SAS 2J IMPRESSION

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

ACTE AUDIT

B.P. 80369 – 33694 MERIGNAC CEDEX
48 avenue de la Libération - 33700 MERIGNAC
Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18



ACTE AUDIT

48 avenue de la Libération – 33700 MERIGNAC
B.P. 80369 – 33694 MERIGNAC CEDEX- Tél : 05.56.34.32.01 - Fax : 05.56.34.32.18
Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
SIRET 815 143 268 00010 - APE 6920Z

S.A.S. 2J IMPRESSION

13 avenue Neil Armstrong
33700 MERIGNAC

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2J Impression S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 31 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de

services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Evaluation des stocks :

Les stocks de marchandises figurent à l'actif du bilan pour un montant à la clôture de 592 k€ en valeur nette et représentent un des postes les plus importants en valeur.

Comme indiqué dans la note 2.2.4 de l'annexe des comptes annuels, ils sont comptabilisés selon la méthode du prix moyen unitaire pondéré s'agissant des pièces détachées et à leur prix d'achat en ce qui concerne les machines. Ils font l'objet éventuellement d'une dépréciation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ✓ Apprécier les procédures mises en place pour inventorier ces stocks et les valoriser
- ✓ Tester de façon aléatoire l'efficacité de ces procédures ;
- ✓ Tester la valorisation des marchandises en stock présentant une valeur significative ;
- ✓ Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation des marchandises et ainsi identifier les dépréciations à comptabiliser sur ces marchandises.

- Evaluation des créances clients :

Les créances clients figurent à l'actif du bilan pour un montant de 1 101 k€ en valeur nette et représentent également un des postes les plus importants en valeur. Comme indiqué dans la note 2.2.5 de l'annexe des comptes annuels, les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire, appréciée par rapport au risque de non recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ✓ Apprécier les procédures mises en place pour identifier les créances clients présentant un risque de non recouvrement et les déprécier ;
- ✓ Tester, pour les montants significatifs, l'encaissement des créances clients sur l'exercice suivant en fonction des dates d'échéances de ces créances et

apprécier le caractère raisonnable des estimations du risque de non recouvrement réalisées par la Direction.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 6 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes,
la société **ACTE AUDIT**



Ouri SAVY

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J IMPRESSION		Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12						
Adresse de l'entreprise : 13 AVENUE NEIL ARMSTRONG 33700 MERIGNAC		Durée de l'exercice précédent * : 12						
Numéro SIRET * 39540158100099		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N clos le, 31/12/2019		Exercice N-1 clos le, 31/12/2018				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2				
		Net 3		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles	AB		AC				
		CX		CQ				
		AF	21 322	AG	21 322	0	3 073	
		AH	977 709	AI		977 709	977 709	
		AJ		AK				
		AL		AM				
		AN		AO				
	Immobilisations corporelles	AP		AQ				
		AR	20 232	AS	20 012	221	384	
		AT	95 384	AU	77 569	17 815	39 990	
		AV		AW				
		AX		AY				
	Immobilisations Financières (2)	CS		CT				
		CU		CV				
		BB		BC				
		BD		BE				
		BF		BG				
		BH	15 350	BI		15 350	14 811	
	Total (II)		BJ	1 129 998	BK	118 903	1 011 095	1 035 967
ACTIF CIRCULANT	Stocks *	BL		BM				
		BN		BO				
		BP		BQ				
		BR		BS				
		BT	1 004 326	BU	411 905	592 422	899 031	
	Créances	BV		BW				
		BX	1 283 685	BY	182 131	1 101 554	1 460 974	
		BZ	1 374 976	CA		1 374 976	813 956	
	Divers	CB		CC				
		CD		CE				
Comptes de régularisation	CF	227 721	CG		227 721	84 373		
	CH	38 433	CI		38 433	47 104		
	Total (III)		CJ	3 929 141	CK	594 036	3 335 105	3 305 439
		(IV)	CW					
		(V)	CM					
	(VI)	CN	30 099		30 099	25 973		
Total général (I à VI)		CO	5 089 238	1A	712 939	4 376 299	4 367 378	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J IMPRESSION		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :135.000.....)	DA		135 000	135 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		13 501	13 501
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		1 457 665	1 139 548
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		340 649	318 118
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		1 946 815	1 606 166
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		34 949	81 223
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		34 949	81 223
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		51 460	204 181
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		218 533	214 410
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		8 264	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		666 273	782 075
	Dettes fiscales et sociales	DY		607 989	537 722
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		757 251	849 628
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		82 862	89 905
TOTAL (IV)	EC		2 392 632	2 677 921	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		1 903	2 069
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		4 376 299	4 367 378	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		51 460	204 181	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
Désignation de l'entreprise : SAS 2J IMPRESSION								Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	621 861	FB	201 580	FC	823 440	1 105 482		
	Production vendue { biens * services *	FD	77 095	FE	8 832	FF	85 927	35 445		
		FG	3 917 560	FH	209 224	FI	4 126 784	5 099 837		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 616 516	FK	419 636	FL	5 036 152	6 240 763		
	Production stockée *							FM		
	Production immobilisée *							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP	478 014 345 364	
	Autres produits (1) (11)							FQ	6 819 33 043	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 520 985	6 619 171	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	1 492 452 2 379 765	
	Variation de stock (marchandises) *							FT	276 195 -94 750	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	1 592 1 838	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	1 276 264 1 684 657	
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	39 634 56 600	
	Salaires et traitements *							FY	1 098 752 1 120 102	
	Charges sociales (10)							FZ	451 253 482 063	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *							GA	14 356 45 403
									GB	99 499
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *							GC	266 197 288 312
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	4 853 55 250
	Autres charges (12)							GE	34 247 51 132	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 955 796	6 169 871		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	565 189	449 300		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *							GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *							GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	8 558 1 068	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	6 294	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	25 973 16 265	
	Différences positives de change							GN	179 4 222	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
Total des produits financiers (V)						GP	41 004	21 555		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	30 095 25 973	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	14 385 16 982	
	Différences négatives de change							GS	1 349	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
Total des charges financières (VI)						GU	45 829	42 955		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-4 825	-21 400		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	560 364	427 901		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Désignation de l'entreprise : SAS 2J IMPRESSION		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 850	404
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		51
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		149 398
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	4 850	149 853
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 350	187 643
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	110 554	17 032
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	114 903	204 675
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VIII)		HI	-110 053	-54 823
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	109 662	54 960
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VI)		HL	5 566 839	6 790 579
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 226 190	6 472 461
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	340 649	318 118
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	1G	4 850	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	1K		
		RC		
	(9) Dont transferts de charges	RD		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A1	77 400	53 490
		A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
pénalités	Charges exceptionnelles	4 350	Produits exceptionnels	
VNC éléments actifs cédés	110 554			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
Divers pdts et ch antérieurs	Charges antérieures		Produits antérieurs	
			4 850	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est à signaler sur l'exercice.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'entrée en vigueur à compter des exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017 du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, la société a procédé :

- à l'affectation en résultat d'exploitation des résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales,
- ainsi que par analogie à l'affectation en résultat d'exploitation des dotations et des reprises de provisions pour pertes de change latentes sur les dettes et créances commerciales,

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Le fond de commerce est constitué de la manière suivante :

- Fonds de commerce de la société SPS apporté dans le cadre de la fusion avec cette société pour une valeur de 692 709 € représentant la clientèle, l'achalandage, le nom commercial « system printing services » et le droit de se dire successeur de la société SPS notamment dans les contrats de prestations avec les clients

- Fonds de commerce acquis auprès de la société Nipson représentant l'activité de service de maintenance et vente d'équipement d'impression en France de Nipson pour un montant de 285 000 €. Aucune dépréciation, ni amortissement du fond commercial n'a été réalisée au motif d'une durée d'utilisation non limitée de ce dernier.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de divers critères de rentabilité et de perspectives de développement attendues.

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui sont en général :

- installations techniques matériel et outillage : linéaire ou dégressif entre 1 à 5 ans
- mobilier : linéaire entre 5 et 7 ans
- matériel de transport : linéaire ou dégressif entre 1 et 5 ans
- agencements : linéaire entre 7 et 20 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

Le matériel mis à disposition des clients dans le cadre de contrats de prestations de service est comptabilisé en immobilisation. Il est amorti selon 2 critères :

- le prix d'acquisition diminué de la valeur résiduelle attendue,
- la durée du contrat correspondant.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Les stocks de pièces détachées et de consommables sont évalués selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré. Lorsqu'une référence correspond à un élément récupéré par la société (via le démontage d'une machine ou via la récupération d'un contrat de maintenance par exemple), celle-ci est valorisée sur la base du dernier prix unitaire moyen pondéré connu par la société.

Le stock de pièces détachées correspond au stock nécessaire à l'activité de maintenance de 2J impression. A ce titre, il comprend des références tournant peu. Les pièces de rechange font l'objet d'une dépréciation estimée sur la base des dernières sorties constatées. La méthode retenue est la suivante :

- absence de consommations depuis plus d'une année : dépréciation à hauteur de 25 %,
- absence de consommations depuis plus de 2 ans : dépréciation à hauteur de 50 %,
- absence de consommations depuis plus de 3 ans : dépréciation à hauteur de 90 %.

Cette analyse est complétée afin de tenir compte d'un niveau de stock « normatif » par marque estimé sur la base du niveau de stock moyen constaté par la société en fonction du nombre de machine sous contrat de maintenance au cours des exercices 2015, 2016 et 2017. Une provision complémentaire est le cas échéant comptabilisée afin de tenir compte de la faible probabilité d'utilisation du stock compte tenu du parc sous contrat.

Le stock de machines est évalué au prix d'achat facturé.

2.2.5 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



2.2.6 - Engagement en matière de retraite

Aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière n'a été comptabilisée. L'engagement de retraite d'un montant de 129 775 € est calculée selon les dispositions de la Convention Collective. Les calculs sont réalisés par salarié en prenant compte la quotité des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice, en fonction de leur ancienneté à cette date et à la probabilité d'être présent dans l'entreprise au moment du départ volontaire à la retraite.

Les critères retenus sont des suivants :

- évolution des salaires : 2 %
- taux d'actualisation : 0.77 % contre 1.55 % en 2018
- âge de départ : 65 ans
- turnover : une grille de probabilité de présence dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite a été définie et appliquée

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	999 031			999 031
Immobilisations corporelles	670 199		554 583	115 617
Immobilisations financières	14 811	539		15 350
TOTAL	1 684 042	539	554 583	1 129 998

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Annexe aux comptes
annuels

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	18 249	3 073		21 322
Immobilisations corporelles	530 327	11 283	444 029	97 581
TOTAL	548 576	14 356	444 029	118 903

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 712 444 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	15 350	15 350	
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	1 283 685	1 283 685	
Autres	136 420	136 420	
Groupe	1 238 556	1 238 556	
Charges constatées d'avance	38 433	38 433	
TOTAL	2 712 444	2 712 444	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

COMMISSAIRE AUX COMPTES



- Clients produits non facturés	30 503
- Frs avoirs à recevoir	17 037
- Org sociaux pdts à recevoir	1 806
- Ecart de conversion actif	30 099
- Charges constatées d'avance	38 433
- Divers produits à recevoir	5 813
TOTAL	123 691

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 5 000 actions, d'une valeur de 27 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2018 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		1 288 048
Résultat de l'exercice précédent (2018)	318 118	
Montant à affecter aux capitaux propres	318 118	
- réserve légale		
- autres réserves		318 118
- report à nouveau		
Montant des capitaux propres au 31/12/2019 avant résultat		1 606 166
- résultat de l'exercice		340 649
Montant des capitaux propres au 31/12/2019 après résultat		1 946 815

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 2 392 632 €. Il comprend à hauteur de 269 993 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	269 993
- à plus d'un an et cinq ans au plus	
- à plus de cinq ans	

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Toutes les autres dettes d'un montant de 2 122 640 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

Désignations	31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2019
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux	28 940		28 940	
- charges	26 310	4 850	26 310	4 850
- litiges risque client/produit				
- risque de change	25 973	30 099	25 973	30 099
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients	192 214	26 546	36 628	182 131
- sur stocks	381 490	239 651	209 236	411 905
- sur immobilisations corporelles	99 499		99 499	
TOTAL	754 426	301 145	426 586	628 985

- dépréciation sur immobilisations corporelles :

La valeur nette comptable du matériel de prêt correspondant à la valeur résiduelle estimée à l'époque de reprise de ces contrats à fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 90% en raison d'une forte probabilité de non dénouement liée à l'arrêt à venir de ces contrats. Cette provision a été reprise en totalité sur l'exercice, les immobilisations correspondantes ont été démantelées et sorties des immobilisations.

COMMISSAIRE AUX COMPTES




3.2.4 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	1 026
- Fournisseurs factures non parvenues	145 607
- Personnel charges à payer	138 548
- Organismes sociaux charges à payer	81 123
- Autres dettes	23 430
- État charges à payer	9 893

TOTAL 399 627

3.2.5 - Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à 82 862 €.

Ils correspondent, par nature, à des éléments qui concernent des produits ou des services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

3.2.6 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	5 000	27
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 000	27

3.2.7 - Ventilation du chiffre d'affaires

répartition par secteur d'activité	
non communiqué par souci de discrétion	5 036 152
répartition par secteur géographique	
non communiqué par souci de discrétion	5 036 152

3.2.8 - Cession titres de participation

Néant.

COMMISSAIRE AUX COMPTES



3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Ventilation de l'effectif moyen

Nature	31/12/2018	31/12/2019
- Cadres	12	12
- Employés	14	13
- Ouvriers		
TOTAL	26	25

3.3.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Désignation	Montant avant impôt	Impôt	Montant net (avant participation)
Résultat courant	560 364	109 662	450 702
Résultat exceptionnel	-110 053		-110 053

3.3.3 - Transfert de charges

Transfert de charges d'exploitation	17 714
Transfert de charges sociales	59 686
TOTAL	77 400

3.3.4 - Détails des charges et produits exceptionnels

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Libellé	Montant Charges	Montant Produits
Pénalités	4 350	
Divers charges et pdts exceptionnels antérieurs		4 850
Pdts / VNC cession éléments actifs immobilisés	110 554	

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Engagement hors bilan

- Engagements donnés	
Créances escomptées non échues Factobail	733 821
Créances escomptées non échues Cofacredit	
TOTAL	733 821

3.4.2 - AUTRES INFORMATIONS

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 et 2014 dont la proposition de redressement aboutit à un redressement en principal de 281 k€ (hors intérêts et pénalités). La société conteste ces rectifications et a engagé des recours en ce sens. Le redressement fiscal a été mis en recouvrement en février 2019 mais cette mise en recouvrement est suspendue dans l'attente de la réponse de la DGFiP à la contestation émise par la société. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

3.4.3 - Honoraires commissaires aux comptes

Mission Légale	15 027
Mission Conseil	

COMMISSAIRE AUX COMPTES



3.4.4 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêt des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

3.5 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

Néant.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

